

À Vuisternens-devant-Romont, la préfecture de la Glâne estime que le vice-syndic aurait dû se récuser

Une transparence totale exigée

« MAUD TORNARE

Eoliennes » La Préfecture de la Glâne donne partiellement raison à trois citoyens de Sommetier opposés au projet éolien sur la commune de Vuisternens-devant-Romont. Ces derniers dénonçaient la non-récusation du vice-syndic Christian Pittet, responsable chez Groupe E Celsius, et le manque de transparence de la commune dans le dossier éolien. Dans sa réponse, la préfecture estime que Christian Pittet n'avait légalement pas un devoir de recusation mais qu'il aurait été moralement souhaitable qu'il ne participe pas aux séances du Conseil communal traitant du dossier éolien.

Pas d'intérêt personnel

Le vice-syndic, qui n'a pas été réélu comme quatre autres de ses collègues de l'exécutif, travaille comme responsable des relations et des affaires publiques chez Groupe E Celsius. Cette société fait partie de Groupe E au même titre que Groupe E Greenwatt, avec laquelle la commune est en discussion concernant l'implantation d'un projet éolien. «Christian Pittet travaille effectivement pour une entreprise faisant partie du même groupe que Groupe E Greenwatt SA. Néanmoins, ce lien n'est pas suffisant pour exiger une recusation», souligne la préfecture, qui précise que le vice-syndic «n'a pas d'intérêt personnel, en particulier d'ordre financier, dans cette entreprise».

En matière de recusation, la loi sur les communes prévoit des conditions moins strictes pour les conseillers communaux qui ne sont pas soumis aux exigences du code de procédure et



Le préfet de la Glâne demande aux communes du district de faire preuve d'une totale transparence dans les projets d'éoliennes.

de juridiction administrative. Or, même en application de ce code, la recusation du vice-syndic ne s'appliquerait pas forcément compte tenu du fait que Christian Pittet ne travaille pas pour l'entreprise directement concernée par l'affaire. Néanmoins, même si la loi ne l'impose pas, la préfecture estime qu'il aurait été judicieux que le vice-syndic se recuse. Et cela «au vu de l'importance de la thématique et afin d'éviter tout éventuel sentiment de prévention et tout doute envers les autorités communales».

Le vote de l'assemblée

«Il n'y a pas eu de faute, mais moralement, un devoir de réserve aurait été souhaitable», précise Willy Schorderet. Pour le préfet, la non-récusation du vice-syndic a participé à envenimer le climat de suspicion qui existait déjà dans la population. Pour mémoire, la découverte d'une lettre d'intention, classée confidentielle et signée entre

Groupe E Greenwatt et certaines communes dont Vuisternens-devant-Romont, avait conduit à une situation de défiance envers les autorités. En février, la préfecture en avait fait part au Conseil d'Etat et à la direction de Groupe E, les enjoignant à faire preuve d'une totale transparence sur les démarches entreprises et les intentions futures.

Dans sa réponse aux citoyens, la préfecture formule la même requête à l'égard des au-

torités exécutives communales glânoises auxquelles elle demande «instamment de transmettre l'ensemble des documents concernant le dossier éolien aux citoyens qui le demandent». «La transparence totale dans un tel dossier est fondamentale», souligne-t-elle.

En examinant la dénonciation des trois citoyens, la préfecture a également mis son nez dans des documents intitulés «Accord de propriétaire foncier en vue de la rétribution à prix

coûtant du courant injecté». Contacté à ce sujet, Groupe E précise qu'il s'agit d'une démarche préventive mais en aucun cas d'une promesse d'acte de vente. «Cet accord permet au propriétaire de s'inscrire suffisamment tôt pour figurer en bonne place sur la très longue liste d'attente des rétributions à prix coûtant», indique Pierre Oberson, secrétaire général de Groupe E.



«Un devoir de réserve aurait été souhaitable»

Willy Schorderet

Signé en 2017 par la commune, «cet accord dépend de toute évidence de l'implantation des éoliennes sur le terrain communal, donc de la constitution d'un droit réel qui nécessite une décision de l'Assemblée communale», souligne pour sa part la préfecture. «Cela ne signifie pas que cet accord est remis en cause mais qu'au moment où il y aura une utilisation du terrain communal, par exemple lors de la mise à l'enquête d'un mât de mesure, cet accord devra être soumis au vote de l'Assemblée communale», précise le préfet. »

L'école fermera bel et bien

Chevroux » La pétition pour sauver l'établissement scolaire est classée. Les autorités communales sont mécontentes de cette réorganisation.

Le comité de direction (Codir) de l'Association scolaire intercommunale de Payerne et environs (ASIFE) ne compte pas reconsidérer sa décision. L'école de Chevroux et ses trois classes fermeront leurs portes lors de la prochaine rentrée scolaire 2021-2022, a annoncé Julien Mora, président du Codir et municipal de Payerne, lors de l'assemblée de l'association jeudi soir.

Cette décision avait créé l'émoi au sein de la population du village broyard et des autorités communales. Une pétition, munie de 900 signatures de citoyens de la région de Chevroux et de Suisse, a été remise dans le but de sauver l'école. L'ASIFE a envoyé un courrier à Sibylle Neuhaus Rey, initiatrice de la pétition, dans lequel elle énumère les principales raisons pour lesquelles elle a opté pour cette fermeture, qui suit les directives cantonales concernant la planification scolaire. Le Codir lui annonce également qu'il a décidé de classer sans suite la pétition.

Julien Mora a rappelé aux délégués que cette réorganisation améliorera la qualité de vie des élèves. Elle permettra notamment de diminuer les transports scolaires de moitié et d'harmoniser les pauses de midi.

«Je vous fais part de la profonde déception de la Municipalité de Chevroux face à cette décision. Nous formulons le vœu de pouvoir ouvrir encore une année ou deux pour éviter que les enfants soient envoyés à Corcelles-près-Payerne pour étudier dans des pavillons provisoires», a réagi Jonathan Rey. Le municipal de Chevroux a pointé du doigt un manque de communication et une information tardive. Les autorités communales sont mécontentes, et elles ne sont pas d'avis que la fermeture de l'école favorisera la qualité de vie des élèves de Chevroux. «Nous demandons que l'ASIFE diffère sa décision.»

900 signatures

Le nombre de paraphes de citoyens récoltés pour tenter de sauver l'établissement scolaire

Inenvisageable, a répondu Julien Mora en ajoutant que le Codir maintient cette réorganisation. Contactée, Sibylle Neuhaus Rey se dit déçue et regrette que les petits villages ne soient pas écoutés. Par manque de temps, elle ne compte pas entreprendre d'autres démarches pour sauver l'école. » **DELPHINE FRANCEY**

Le bilinguisme en lumière à Morat

Événement » La Journée du bilinguisme a eu lieu mercredi, au cœur de la Balade des lumières, à Morat. Les organisateurs ont mis à l'honneur le multilinguisme de la région et du canton, communique Morat Tourisme. En collaboration avec un collectif d'artistes régionaux, des élèves de langues différentes se sont interrogés sur ce qu'ils feraient s'ils avaient des ailes. Le résultat est à découvrir sur le parcours de la balade, dans le cadre d'une artepilage.

«Hätt ih Flügu zum Flüge», c'est son nom, résulte d'une collaboration entre les artistes moratois Eva Kramer et Dominik Brügger. Au travers de trois ateliers, ils ont travaillé avec des classes de Morat, deux de langue allemande et deux de langue française. Ils ont construit une artepilage composée d'enregistrements sonores et d'origamis en forme d'oiseaux. En guise de bande sonore, les élèves ont pu compléter la phrase «Si j'avais des ailes...» avec des idées originales à la clé, note le communicant.

Au travers de subventions, le canton soutient la promotion du bilinguisme traditionnellement avec le Festival des lumières de Morat et, cette année, avec cette balade. Bien que la journée cantonale officielle du bilinguisme ait lieu le 26 septembre, les organisateurs ont tenu à l'honneur dans ce cadre, présent-ils. » **NR**
 Informations et tickets sur www.moratsillumine.ch

PUBLICITÉ

Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg
Hochschule für Technik und Architektur Freiburg

Inscriptions

Décrochez votre Bachelor HES-SO à Fribourg !

Cours français ou bilingue (F/D)

DÉLAIS D'INSCRIPTION	
Architecture	31 mars 2021 Candidatures non-soumises à un stage
Génie civil Chimie Génie électrique Génie mécanique Informatique et systèmes de communication	31 mars 2021 Candidatures soumises à l'examen d'admission
	31 mai 2021 Candidatures au Bachelor en ingénierie

go.heia-fr.ch/inscription
 service.academique@hefr.ch / 026 429 65 13

Hes-so
 Haute école spécialisée
 Suisse romande
 Université de la région de la Suisse romande